



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Matinée

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

London, le 16 mai. — Des lettres de Monté-Video du 19 février portent ce qui suit :

Le 18 janvier, Chiloe s'est rendu aux forces chiliennes, commandées par le directeur Freire ; le gouverneur Quintanilla a fait une résistance honorable. Cet événement, joint à la reddition de Callao, le 28 janvier, fait entièrement disparaître tout vestige de la domination espagnole dans l'Amérique du sud. L'archipel de Chiloe, situé à une faible distance des côtes du Chili, se compose d'une vingtaine d'îles, et compte environ cent mille habitans, presque tous indigènes, et dont la bravoure est très renommée.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

La Gazette de Milan, du 9 mai, donne l'article suivant, sous la rubrique des îles Ioniennes :

« Un bâtiment grec, arrivé à Corfou, le 25 avril, a apporté la nouvelle de la chute de Missolonghi, arrivée le 23 du même mois, dimanche des Rameaux (selon le calendrier grec) à la pointe du jour. Le gouvernement de la ville réduit à toute extrémité, ouvrit les portes, et la troupe des Grecs se fit jour au travers des Ottomans. Ceux-ci étaient à peine entrés dans la ville que les mines qui étaient préparées sautèrent, et le dévâtre fut affreux. On attend les détails de cet événement qui paraît hors de doute. »

— Voici quelques nouveaux détails recueillis par le Journal des Débats :

Après la résolution prise d'abandonner la ville dans la nuit du 22, un corps de 400 hommes se dévoua pour faire une fausse attaque, pendant que les prisonniers et les habitans, divisés en quatre corps, gagnaient les montagnes de l'Aracinthe. Ce dévouement fut inutile : on pense que les Grecs furent trahis, car ils trouvèrent les Turcs sous les armes. L'action s'engagea ; les Grecs embarrassés dans le combat par leurs femmes et leurs enfans furent repoussés dans la ville, où les Turcs entrèrent avec eux pêle-mêle. Les Turcs mirent alors le feu aux premières maisons de bois, et le massacre commença.

Une partie des Grecs se réfugia dans les maisons de pierre et les montagnes, une autre sur les remparts. Ils se défendirent pendant six heures environ. On présume qu'un grand nombre de ceux qui s'étaient réfugiés dans les maisons se sont fait sauter.

Trois ou quatre cents, dans la confusion, furent poussés vers le camp turc, et par une sorte de miracle, ils le traversèrent et gagnèrent la montagne. Mais on craint qu'ils n'aient été sabrés par la cavalerie turque qui fut mise aussitôt à leur poursuite.

Trois ou quatre mille femmes et enfans qui n'avaient pas voulu se séparer de leurs époux et de leurs pères n'ont pu trouver la mort qu'ils recherchaient, et ont été réservés par les vainqueurs à l'esclavage et à la prostitution.

L'humanité respire un moment au milieu de tant de désastres en apprenant que deux ou trois mille femmes et enfans avaient abandonné Missolonghi avant la prise de Vasiladi, et s'étaient réfugiés dans les îles désertes de Calamo et de Petala, où le lord haut-commissaire des îles Ioniennes a fait arborer le pavillon britannique et placer un poste.

C'est sur ces restes infortunés qu'une pitié active et intelligente devrait porter ses regards. Que nos offrandes partent avec toute la rapidité possible ! que nos commissaires, surmontant une horreur naturelle, pénétrant dans le camp d'Abraham, pour racheter celles d'entre les victimes qu'on pourrait encore sauver !

FRANCE.

Paris, le 17 mai. — Le 9 de ce mois un banquet a été offert à M. Bernard de Rennes, par le barreau de cette ville, sous la présidence de M. Toulhier, bâtonnier de l'ordre des avocats. La première santé a été celle du roi. Le président du banquet, qui a porté cette santé, a rappelé dans un discours plein de sagesse et d'énergie, le respect du souverain pour la liberté de la presse.

« Puis, a dit en terminant le respectable vieillard, puisse la providence dessiller les yeux du monarque, sur la direction dangereuse qu'inspirent à son gouvernement les conseillers de la couronne et une secte constamment ennemie de toute liberté et de l'indépendance des trônes ! »

La santé de M. Bernard a été ensuite portée au milieu des applaudissemens ; M. Bernard a répondu en proposant un toast au barreau de Paris, qui a été accepté avec enthousiasme. Le banquet a été terminé par une quête pour les Grecs ; elle a produit 400 francs.

Plusieurs jeunes gens de Munster (Haut Rhin) ont entrepris une excursion dans les environs de leur ville pour faire une quête en faveur des Grecs. Ils ont adressé un premier en-

voi de 1500 francs au comité de Paris. Les maires et les adjoints des communes qu'ils ont parcourues, et surtout le respectable pasteur de Soutzem, les ont secondés de la manière la plus honorable dans leur mission.

— Le montant des souscriptions recueillies à Lyon en faveur des Grecs est de 32,590 francs 50 c., d'après le compte rendu mercredi dernier par Mme. André Bontoux, présidente du comité des dames lyonnaises. Dans cette somme le produit du concert se trouve compris pour 3,506 fr.

— Tout annonce que les hostilités entre la Russie et la Porte sont au moment d'éclater. Une lettre particulière d'Augsbourg du 8 mai nous apprend qu'à la date des dernières nouvelles reçues de Constantinople, la Porte n'avait point encore officiellement répondu à M. de Minziaky, mais la première réponse verbale du Reis-effendi était connue, et sa teneur annonce que le ministère ottoman n'est pas dépourvu d'une certaine adresse :

« Il s'est réjoui d'apprendre que l'empereur Nicolas ne confondait pas dans son ultimatum la question des rebelles Grecs avec ses rapports envers la Porte ; il a ajouté qu'il apprenait aussi avec plaisir que cette intervention des autres cabinets, qui depuis cinq ans n'avait servi qu'à entraver toute négociation avec la Russie, cessait enfin ; que cependant la Porte avait rempli ses traités en ce qui concerne la Moldavie et la Valachie, puisque 3000 gardes de police ne pouvaient être considérés comme une occupation militaire ; qu'en conséquence la Porte espérait que la Russie de son côté, ne différerait pas plus long-tems de rendre aux Turcs les forteresses de Bessarabie dont la restitution a été stipulée par la traité de paix de 1812. »

On ne doute pas que cette réponse, lorsqu'elle sera connue à St-Petersbourg, ne détermine immédiatement le passage du Pruth.

(Courrier.)

— On lit dans un journal du soir qu'il est question à Rome d'une nouvelle promotion de cardinaux, dans laquelle serait compris M. l'abbé de La Mennais.

— Il existe en Alsace une secte religieuse dont les membres sont connus sous le nom de Piétistes. Cinq d'entre eux ont été traduits en police correctionnelle ; trois ont été acquittés ; mais les nommés Norman et de Jung ont été condamnés, le premier à 3 mois de prison et 300 fr. d'amende, comme convaincu d'avoir accordé l'usage de sa maison pour l'exercice d'un culte non autorisé, de s'être permis d'enseigner publiquement et de tenir école sans autorisation légale, et d'avoir outragé la morale publique ; et de Jung à 100 francs d'amende pour enseignement illégal.

Sur l'appel, la cour royale de Colmar a renvoyé les deux prévenus de la plainte. Le considérant de l'arrêt, relatif au chef d'outrage à la morale publique, est très remarquable. La cour a déclaré que : « Le libre exercice des cultes en France ne saurait, par les doctrines particulières ou dogmes spéciaux que chaque religion enseigne, constituer envers la religion de l'état, pas plus qu'entre elles, un outrage quelconque à la morale publique et religieuse. »

M. le procureur-général s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 16 mai.

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale sur le budget.

M. de Lézardières reproche aux ministres d'avoir trop négligé l'agriculture, qui est de toutes les industries la plus importante, pour ne s'occuper que de la loi impopulaire relative à la réduction de la rente.

La loi mal faite concernant l'indemnité des émigrés a été pour les ministres un instrument pour appuyer les 3 pour cent. Les intérêts de la propriété, comme ceux des émigrés, ont été sacrifiés à la Bourse. L'administration est erronée dans ses vues comme dans ses opérations financières. L'état de la société, telle qu'elle existe par suite de la révolution et de la restauration, exige impérieusement les institutions qui doivent découler de la Charte ; mais les ministres, par leurs lois, nous éloignent de plus en plus du pacte fondamental, qu'ils déchirent sans cesse. On a dit que la religion ne pouvait subsister dans un pays libre ; si cela était vrai, l'honorable membre n'aurait pas accepté de fonctions législatives et juré fidélité à la charte ; car il est chrétien avant tout. La religion chrétienne, qui a détruit l'esclavage, n'a jamais été attaquée que sous la tyrannie ou dans le tems d'anarchie.

L'orateur voudrait une loi municipale qui détruisit en partie les excès de l'administration.

Je reconnais, dit-il, les difficultés que présente une bonne loi d'administration municipale ; elle demande à être mûrie ; elle suppose une étude sérieuse de la société. Bien faite elle affermit la monarchie ; elle l'ébranle si elle manque à des conditions essentielles ; elle est le vœu de la France et non pas l'exigeance d'une coterie ; elle doit surtout porter l'empreinte de la franchise.

Je n'attends pas une telle loi des ministres actuels ; les lois qu'ils ont jetées dans la société m'éloignent de leur en demander de nouvelles (Bruit.)

Les reproches que je viens d'adresser aux ministres sont à peu près ceux

qu'eux-mêmes et vous tous adressaient à leurs prédécesseurs. Les vœux que nous formons, vous les formiez alors; votre confiance porta deux d'entre eux au pouvoir. Ont-ils répondu à cette confiance? ont-ils garanti la puissance du roi et le bonheur de la France,

Les ministres ont obtenu un triste succès. Ils ont divisé les royalistes (Mouvement.) Cet effet, que vous déplorez tous et qui m'afflige profondément, ne pouvait être produit que par un ministre sorti de nos rangs, déserteur de vos doctrines; n'eût-il fait que ce seul mal à la monarchie, il serait impardonnable à mes yeux. (Exclamations à droite.) Il devait se servir de l'union des royalistes pour pour asseoir le trône sur des bases inébranlables. Il a cherché à les diviser pour prolonger son pouvoir. Je crois donc devoir refuser à un ministère qui sert si mal mon roi et mon pays, les moyens de rendre peut-être le mal irréparable, et je vote contre la loi de finances.

M. de Villèle: Y a-t-il quelque chose de réel dans les assertions de l'orateur.

Il nous a dit que la société avait été sacrifiée à la bourse. Les faits prouvent au contraire que la bourse a été sacrifiée à la propriété, car on dégrève la propriété de six millions... (Bruit.)

On se plaint de ce que les grains sont à bas prix. Quels sont les moyens qui pourraient augmenter leur valeur? C'est de faire qu'il en soit consommé davantage ou plutôt qu'il en soit moins produit; car c'est à une de ces nécessités que nous sommes amenés. On en produira moins en encourageant les autres branches de l'agriculture, et c'est ce que nous avons tâché de faire par la loi des douanes.

On a parlé de la Charte. Cependant y a-t-il absence de la liberté dans ce pays, et je demanderai à quelle époque la Charte a été exécutée plus fidèlement.

Quant aux administrations municipales que l'on réclame, je ferai observer que leur organisation est très difficile et très délicate maintenant. On ne peut improviser une loi sur cette matière; deux questions fondamentales se présentent sur cet objet: par qui seront nommés les administrateurs municipaux ou de département? quels seront les fonds que l'on appliquera aux frais de ces administrations? Autrefois vous aviez une multitude d'administrations locales qui par des subsides avaient obtenu des rois des franchises. Ces administrations avaient des biens dont les revenus fournissaient aux dépenses. Ces biens ont été vendus; il faudra un impôt pour remplacer les revenus; qui votera cet impôt et comment sera-t-il établi? Cette question est extrêmement importante, et l'on en rencontre beaucoup d'autres qui présentent autant de difficulté.

Le ministre après avoir appuyé l'avis de l'orateur, relativement à la compatibilité de la religion catholique avec la liberté, essaie de répondre à quelques reproches qui lui ont été adressés, et termine en disant que l'entêtement du pouvoir est loin d'être la cause de la marche que suit l'administration; car, avec la liberté de la presse dont on jouit maintenant, le pouvoir ne peut offrir que des dégoûts.

M. Casimir Périer: Mais aussi on nous menace de la censure; vous n'en parlez pas.

M. de Villèle, qui avait fait quelques pas pour descendre de la tribune, y remonte et dit: Une seule fois la France a joui de la liberté de la presse la plus complète, liberté qu'on a changée en licence... (A droite et au centre à grands cris: Oui! oui!) Et c'est sous l'administration que l'on attaque et sous le roi actuel. Mais puisqu'on parle de censure, je ne crains pas de m'expliquer franchement sur ce sujet: si la censure n'est pas nécessaire au repos du pays, elle n'aura pas lieu; si elle l'est nécessaire, nous nous empresserons de l'établir. (A ces mots la chambre, moins trente membres environ, fait entendre les cris tumultueux: Bravo! bravo! la censure! la censure!)

M. Bourdeau est appelé à la tribune. L'agitation est si forte que cet honorable membre, dont les discours sont ordinairement écoutés avec beaucoup d'attention, ne peut d'abord se faire entendre. Son discours, dans lequel il s'élève avec force contre la centralisation, est entendu au milieu du bruit des conversations particulières de MM. les députés, qui se réunissent en groupes dans les couloirs.

La séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain.

— Deux lettres ont été adressées par un grand nombre de jeunes gens de Strasbourg et de Besançon à M. le duc de Choiseul, membre du comité philhellénique, pour le prier de vouloir leur indiquer les moyens de se rendre en Grèce. Voici une de ces lettres:

Besançon, le 3 avril 1826.

Monsieur le duc,

Des jeunes gens de cette ville désirant réparer la honte de quelques individus qu'ils n'osent plus appeler leurs concitoyens, voulant arracher au joug du despotisme ces Grecs malheureux, persécutés avec tant d'injustice pour leur Dieu et leur liberté, demandent l'honneur de voler à leur secours. Ils savent que s'adresser à vous est le seul moyen d'obtenir la faveur qu'ils espèrent. Ils osent donc attendre de votre dévouement bien connu à leur cause sacrée qu'ils veulent défendre, que vous voudrez bien leur faire connaître comment et à quelles conditions ils pourront obtenir l'effet de la demande qu'ils ont pris la liberté de vous adresser. Ils espèrent pouvoir augmenter leur nombre, car quel est le cœur Français qui pourrait ne pas se laisser entraîner au sentiment qu'inspire le brillant courage des héros de la Grèce.

(Suivent les signatures.)

Cours de la bourse du 17 mai. — Rentes 5 p. 100, jouiss. du 1^{er} sept. 1825, 96 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 30 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 10 c. Actions de la banque, 2010 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 44 5/8. Emprunt d'Haiti, 1000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 2 heures, 00 fr. 00.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 20 MAI.

Les espérances des amis de la Grèce sont évanouies; la nouvelle de la prise de Missolonghi est confirmée aujourd'hui par l'Observateur de Trieste du 9 mai. Voici l'article qu'il contient:

« Des lettres de Corfou, du 25 avril, annoncent que Missolonghi est tombé au pouvoir des Turcs dans la matinée du 23. Le brick anglais le *Chantier*, de la marine royale, arrivé le 23 à Corfou, y a apporté la nouvelle que la chute de Missolonghi était inévitable. En conséquence, le général Ponsonby s'est embarqué à l'instant sur la frégate la *Nayade*, pour se rendre à Missolonghi, et intervenir autant que possible en faveur de l'humanité.

« Les barques ioniennes arrivées le 25, du golfe de Patras, de Céphalonie et de Calamo, à Corfou, ont raconté les détails de la prise de Missolonghi, qui a eu lieu, comme on l'a dit,

dans la matinée du 23 avril, et qui a été accompagnée de circonstances qui font frémir. On attendait sous peu de jours à Corfou les nouvelles authentiques sur cet événement important. »

La prise de Missolonghi est un grand malheur sans doute, mais les barbares arrêtés pendant près d'un an devant cette ville ne sont point maîtres de la Grèce: Napoli de Romanie, Athènes, Corinthe, Napoli de Malvoisie, Salone et plusieurs places dans l'Elide sont debout. Les brûlots d'Hydra et de Spezzia peuvent encore changer la fortune. Le sort des généreux défenseurs de Missolonghi pourra être émouvoir quelque puissance chrétienne et l'on cessera enfin de se croiser les bras devant le massacre de tout un peuple.

— L'Amsterdamsche courant dit que les différends survenus entre notre gouvernement et la cour papale seront bientôt applanis, et que les catholiques sont à la veille d'avoir un concordat en harmonie avec le bien être et les libertés du royaume des Pays-Bas. L'oracle avait précédemment donné cette même nouvelle.

— M. Le Normant qui a présenté à S. Exc. le ministre de l'intérieur le plan pour l'érection d'une école d'arts et métiers, vient de faire imprimer son travail à Gand, en langue hollandaise, sous le titre de: Plan pour la formation d'une école pour des artisans dans laquelle 400 élèves seront constamment instruits dans les arts et métiers, sans qu'il en coûte rien à l'état.

(Journal de la Belgique.)

— On lit dans le *Constitutionnel* une lettre de remerciement adressée par les dames grecques aux dames philhellénides de l'Europe qui ont aidé de leurs secours les malheureux Hellènes. Cette adresse à la fois énergique et touchante, a déjà paru, il y a plus d'un an, dans l'*Ami de la Loi* d'Hydra; le retard de sa réception donne, dit le *Constitutionnel*, une idée de l'irrégularité des correspondances par mer. En lisant l'extrait suivant de cette pièce intéressante, les dames de Liège ne pourront sans doute s'empêcher de se rappeler avec émotion qu'elles aussi ont mérité la reconnaissance des dames hellénides, et que leur exemple n'a pas été pour rien dans le noble élan de générosité qui semble aujourd'hui s'être emparé de tout leur sexe.

« Quelle consolation nous est survenue dans nos malheurs, quel repos dans nos maux, quand nous avons appris qu'il existe aussi des femmes qui ont pleuré sur nos revers et se sont réjouies de nos succès, qui ont versé dans beaucoup de cœurs leurs affections pour notre nation, et qui ont ainsi concouru à notre salut!

« Oui, amis de l'Hellade, votre douleur sur nos chagrins a souvent soulagé les nôtres; votre joie sur les victoires de l'Hellade a souvent augmenté notre joie.

« Nous sommes certaines que notre patrie sera délivrée, bien qu'elle soit poursuivie de tant d'ennemis déclarés et de tant d'autres injustes ennemis cachés. Nous espérons en la divine Providence qu'elle ne l'abandonnera pas. En voyant le zèle de tous ses vrais enfants, la sagesse de ses gouverneurs, la bravoure des chefs et des soldats, la vaillance des officiers de terre et des marins, l'intrepidité de ses brûlotiers et l'amour de ses véritables amis, nous croyons que ses ennemis intraitables lui donneront une noble occasion d'élever des trophées, et qu'elle triomphera enfin de tous.

« Il est possible toutefois que nous ne survivions pas pour être témoins de ce jour brillant et désiré où la Grèce ressaisira son indépendance et sa liberté tout entière; mais, malgré tous nos malheurs, nous mourrons satisfaites, parce nous mourrons libres pour notre patrie, affranchie enfin des tyrans les plus cruels. Avant de fermer les yeux, nous raconterons à nos filles, plus heureuses que nous, que s'il s'est trouvé des ennemis cruels qui ont inhumainement poursuivi notre nation dans sa lutte pour la liberté, il a paru aussi des hommes qui se sont montrés, et par leurs discours et par leurs actions, les véritables amis de l'Hellade. Nous leur enseignerons surtout qu'il a existé aussi des philhellénides qui non-seulement n'ont jamais manqué de dire de douces paroles en faveur de l'Hellade en lutte, et de l'assister de tous leurs secours, mais qui se réjouissaient avec les Hellénides elles-mêmes des victoires de leur patrie, et s'affiliaient avec elle de ses malheurs, et sont, en un mot, devenues tout à fait Hellénides à l'égard de l'Hellade.

« Nous donnerons à nos heureuses compatriotes le conseil de ne jamais souhai-ter à ces cruels ennemis chrétiens aucune autre humiliation que celle de vivre pour voir l'Hellade, si terriblement poursuivie, enfin victorieuse et triomphante. Les reproches de leur conscience, l'infamie de leur nom, et l'héritage honteux et coupable qu'ils laisseront à leurs enfants, seront pour eux un châtiment assez cruel.

« Quant à vous, généreuses amies de l'Hellade, nous leur ordonnerons de vous bénir, de vous louer sans fin de votre affection pour l'Hellade, de ne jamais oublier la reconnaissance qu'ils vous doivent, de transmettre à leurs filles le doux attachement de leur cœur.

« Et nous, quoique nous ne puissions aujourd'hui porter sur notre poitrine votre portrait inscrit du nom de philhellénides, il est tout gravé d'une manière ineffaçable dans nos cœurs et votre nom aimable sera toujours dans nos bouches tant qu'il nous restera un souffle de vie.

17 (29) avril 1825.

Vos amies reconnaissantes.

(Suivent les signatures.)

— Voici un extrait du discours fort remarquable qu'a prononcé M. Huskisson, à la chambre des communes, dans la séance du 12 mai:

Il est arrivé à la chambre quelques pétitions dans lesquelles on appréhende que la marine anglaise ne tombe en décadence. C'est aux pétitionnaires que M. Huskisson répond:

Notre système de navigation, a dit l'orateur, a pour objet: 1. de créer et d'entretenir en Angleterre une grande marine de commerce; 2. (et cet objet n'est pas moins important) d'empêcher qu'aucun état n'accapare une trop forte portion du commerce de transport des marchandises d'un pays à l'autre. D'après ce système, notre politique a dû être d'adopter pour règle générale de déclarer aux autres pays que leurs vaisseaux ne pouvaient apporter en Angleterre les productions d'une tierce contrée; mais qu'ils devaient se borner, à quelques exceptions près, à apporter celles de leurs propres pays. Maintenant, si notre but est de former une grande marine de commerce, on ne peut l'atteindre complètement par des réglemens de ce genre, ni par aucune restriction ou prohibition quelconque. Tout ce qui contribue à étendre le commerce général du pays, doit donc aussi étendre sa navigation. Si ces deux grands éléments de puissance se trouvaient un jour en opposition (chose bien difficile), je n'hésite pas à le dire, ajouta l'orateur, l'intérêt du commerce devrait céder, et la préférence devrait être

... à la marine. Cette préférence est fondée sur la première loi de tout état, la nécessité de pourvoir à notre salut et à notre défense, de protéger nos colonies, de garantir notre commerce des désastres que pourrait lui causer la guerre et enfin de maintenir notre prépondérance sur l'Océan.

M. Huskisson, est entré ensuite dans de longs développements et a dit : Quant aux embarras qu'éprouve en ce moment l'Angleterre, ils existent aussi ailleurs. Sans cela le mal ne serait pas aussi grand chez nous. Le fait est qu'il existe une égale stagnation dans le commerce des autres pays. Je prie la chambre de se souvenir que le principal objet de mon discours est de montrer qu'il n'y a aucun motif réel de s'alarmer sur l'état de notre marine. La marine Espagnole n'existe plus. Celle de France est bien moins formidable qu'en 1792. La chambre n'a pas oublié l'époque où la maison des Bourbons était maîtresse de la Manche.

Ce sont des temps que nous ne reverrons plus, la marine française est déclinée, celle d'Espagne n'existe plus, voyons quels ont été nos progrès. En 1792, notre marine ne s'élevait qu'à 150,000 tonneaux; en 1825, on en compte 270,000, au lieu de 15,000 matins pour monter nos vaisseaux nous en avons aujourd'hui 30,000. La marine anglaise est mieux équipée aujourd'hui que pendant la durée des anciennes paix, s'il fallait la remettre en activité, elle pourrait être sur le champ expédiée aux extrémités du monde. Il n'y eut jamais une époque où la nation put braver avec plus d'orgueil toutes ses ressources maritimes.

On voit depuis deux jours beaucoup de curieux s'arrêter souriant devant une lithographie nouvelle exposée chez Avanzo et chez quelques libraires de Liège. C'est le portrait d'un *Mercur-Galant*, haut de trois pieds, borgne et boiteux, tel que l'ont fait la nature et la chirurgie, et reproduit avec une vérité de traits frappante, qu'il n'est personne qui ne s'écrie au premier coup d'œil : « c'est Martin. » Le dessinateur a saisi son modèle, au moment où sa figure se contracte en l'une de ces grimaces énergiques que dans sa marche oblique et chancelante, Martin adresse par manière de sourire à tous les passans, en les saluant de son aigre refrain : « Bonjour père des pauvres. » L'auteur du *Mercur-Galant* paraît doué d'une heureuse vocation pour la caricature. Nous l'engageons à n'en pas rester à son premier essai : les originaux chez nous ne lui manqueront pas.

Troisième et quatrième course accélérées. Demain à 5 heures précises M. Valentin Krech et madame son épouse, courront conjointement depuis le faubourg St-Walburge jusqu'à moitié chemin de Tongres et seront de retour en 50 minutes.

Quelques censeurs caustiques ont beau dire que Monsieur n'accompagne Madame que pour la garantir de quelque faux pas ; et qu'en peu de minutes Madame fera faire à Monsieur beaucoup de chemin ; loin de nous ces esprits froidement satyriques qui se voient que matière à rire dans ce rare et touchant exemple d'union conjugale, dans cette vélocité de pieds sympathique ; dans ce noble spectacle de deux êtres créés l'un pour l'autre qui volent d'un même essor à la gloire et reviennent couverts d'une noble poussière maritalement partager les honneurs du triomphe.

La vente de la ménagerie royale de Munich avait attiré, dit un journal, un grand concours d'étrangers, parmi lesquels on a remarqué plusieurs agents chargés d'acheter des animaux rares pour le compte du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche, et d'autres princes d'Allemagne. Cette vente célèbre ressemblait à une réunion d'ambassadeurs des principales puissances européennes ; les animaux y ont été vendus à un prix exorbitant.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Société de lecture à Genève. — Il existe à Genève une société de lecture, composée actuellement de 358 membres. En 1825, la société était formée de 101 journaux, savoir : 58 français, 21 allemands, 19 anglais, 3 italiens. La bibliothèque s'est accrue de 1170 volumes. 11,960 volumes ont été mis en circulation parmi les sociétaires.

Encyclopédie progressive. — Une nouvelle association littéraire, composée d'écrivains pour la plupart les plus recommandables de la France, s'organise en ce moment à Paris. Son but est de publier, tous les deux ans, sous le titre d'*Encyclopédie progressive*, une collection de traités sur l'histoire, l'état actuel et les progrès des connaissances humaines, suivis d'un manuel encyclopédique, ou dictionnaire abrégé des sciences et des arts, contenant l'explication de tous les mots de la langue française. Nous aurons sans doute l'occasion de parler encore de ce grand ouvrage philosophique, dont on peut lire l'introduction, par M. Guizot, dans le dernier numéro de la *Revue encyclopédique*.

Prix vénal des ouvrages de lord Byron. — Voici un état authentique des sommes payées à ce poète illustre, par le libraire Murray, pour prix des manuscrits de ses ouvrages.

Child-Harold, 102,600 francs. — Le Giaour, 12,480. — La Fiancée d'Abydos, idem. — Le Corsaire, idem. — Le siège de Corinthe, idem. — Parisina, idem. — Lara, 16,800. — Les plaintes du Tasse, 7,560. — Manfred, idem. — Beppo, 12,480. — Don Juan, 73,200. — Le Doge de Venise, 26,400. — Sardanapale, Cain et Foscarini, idem. — Mareppa, 11,800. — Clillon, idem. — Poésies diverses, 10,800. — En tout, trois cent soixante et onze mille, cent soixante francs.

Si, d'après des données bien connues aux auteurs modernes, dit la *Revue encyclopédique*, le libraire de Lord Byron a gagné seulement 200 francs sur ses œuvres, le génie de ce grand poète a créé, pendant sa courte carrière, une valeur commerciale de plus d'un million. Il est presque singulier que ce soit un grand seigneur qui ait tiré de sa plume un pareil livre (*), et qu'il ait vendu pour près de 400,000 fr. de vers, dans un pays que tout le midi de l'Europe regarde comme fort peu poétique. On peut croire aisément que tous les vers faits en Italie, pendant une génération, n'obtiennent pas une semblable récompense.

(*) La *Revue* aurait pu remarquer que le même phénomène vient de se présenter avec des circonstances plus étonnantes encore dans la personne de M. de Châteaubriand. (N. du R.)

CHARADE.

Mon premier de tout point ressemble à mon dernier.
Chaque printemps ramène mon entier.
Le mot du dernier logarithme est droit, où l'on trouve roi.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 19 mai. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation, ils ont été plus offerts qu'hier.

CHANGES. — L'Amsterdam s'est placé à 118 0/10 de perte ; le Londres court s'est traité à 40 1/2 1/2 ; le Paris court et à terme se sont faits à la cote d'hier ; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité.
BOURSE D'AMSTERDAM, du 18 mai. — Dette active, 51 51 1/4 1/8. Différée. 31 1/2 31 1/2. Bill de chance, 16 1/2 17 1/2 13 1/2 1/2. Synd. d'am., 91 3/4 92 1/4 92. Rentes remb. 83 3/4 84 1/4 84. Lots d'août. Act. soc. comm. 80 3/4 81 1/4 1/8.

Adjudication.

Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur et par devant le gouverneur de la province de Liège, et en présence de l'ingénieur en chef de la province, il sera procédé le lundi 29 mai 1826, à 11 heures du matin, dans l'hôtel du gouvernement, à Liège, à l'adjudication des ouvrages à faire pour le redressement et pour l'entretien en 1826 et jusqu'au 1er mai 1831, de la partie de la route de 1ere classe n° 2 comprise entre Francorchamps jusqu'à la frontière de Prusse.

Cette adjudication se fera par soumissions et aux enchères. Le cahier des charges sera déposé aux hôtels du ministère de l'intérieur, à La Haye et à Bruxelles, à celui du gouvernement de la province de Liège, à Liège, ainsi qu'aux principales auberges, à la Haye et aux bureaux des ingénieurs du Waterstaat dans les provinces méridionales.

L'on pourra prendre des informations ultérieures chez l'ingénieur en chef WILMAR, et chez l'ingénieur GUIOT, à Liège.

L'Administrateur du Waterstaat, EWYK.

Administration des domaines eaux et forêts.

Le six juin 1826 à 10 heures du matin il sera procédé devant Monsieur le commissaire du district de Liège, dans ses bureaux établis dans les galeries du palais à la readjudication de la location aux enchères des biens ci-après :

- 1° Un jardin derrière St. Jacques à Liège.
- 2° Une maison avec jardin, terrasses et vignoble sur les Walles, à Liège, dits les 600 degrés.
- 3° 44 perches 30 aunes de terre à Vottam.
- 4° 47 perches 67 aunes de terre en deux pièces sur les monts à Herstal.

Les cahiers de charges sont déposés chez le receveur des domaines à Liège dans le bureau duquel on peut en prendre communication.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que le rôle primitif des patentes du quartier du sud de cette ville, pour l'exercice courant, est rendu exécutoire ; qu'il restera déposé au secrétariat de la régence pendant 8 jours consécutifs de 9 heures du matin à midi, à l'inspection des contribuables.

Ils informent en même temps que l'on peut retirer en personne au secrétariat, au même bureau les feuilles timbrées de patentes dudit quartier.

A l'hôtel-de-ville le 19 mai 1826.
Le bourgmestre, Chevalier DE MELOTTE D'ENVOZ.
Par la régence,
Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

TAXE DU PAIN DU 20 MAI.	Seigle.	13 1/2
	Ménage.	19 1/2
	Blanc.	28

TEMPÉRATURE DU 20 MAI.

A 9 h. du mat., 10 d. au-dessus 0 ; à 3 h. après-midi, 15 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 19 mai. — Naissance : 5 garçons, 4 filles.

Décès : 1 fille, 1 homme, 1 femme ; savoir :

Mathieu Joseph Palante, âgé de 38 ans, vannier, rue Grande-Bèche, époux d'Elisabeth Joseph Jamar.

Marie Françoise Josephine Pedron, âgée de 27 ans, couturière, rue d'Avroy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. et M^{lles} REGNAULD ont l'honneur d'annoncer qu'il s'ouvrira, à leur domicile, un cours musical dans lequel on enseignera le piano, le chant et la guitare. Les leçons auront lieu tous les jours, excepté les jeudis, dimanches et fêtes. Les messieurs seront admis le matin, et les dames après-midi.

Le prix est de deux florins cinquante cents par mois. Le cours commencera le premier juin prochain, à la maison de la Belle Vue, faubourg St. Laurent, n° 1118. (497)

M^{lle} de LACAMPAGNE, institutrice française, ci-devant rue Chaussée des Prés à Liège, a l'honneur de prévenir qu'elle demeurera actuellement rue Neuve n. 956, où elle continue son école pour les demoiselles. Les principes de la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, l'étude particulière de la grammaire et tous les ouvrages de femmes y sont l'objet des leçons. Le prix est de 2 fl. 83 cents par mois.

M. AMIABLE, ancien professeur du Lycée de Liège y donne les leçons d'écriture. (523)

Beau quartier de quatre pièces au premier à louer, rue St. Hubert, n° 660. Au même n° houblon et miel à vendre.

A prêter sur hypothèques 2250 florins P.-B. S'adresser rue du Pont, n° 922. (529)

A vendre un cheval à deux mains de 5 ans, à donner à l'épreuve. Au n. 530, rue Agimont. (530)

() Deux basses, deux violons, un alto, une guitare, un forté-piano ; le pupitre de musique et les cahiers de musique à vendre lors de la vente de madame de CALWAERT, derrière St-Jacques, n. 494, le 22 mai et 23 jour suivant, sont à voir mardi 23 depuis huit heures du matin jusqu'à midi.

Belle maison de commerce à louer pour la St-Jean prochaine, à l'enseigne de la Petite Parisienne, rue du Pont-des-Arches, n. 926 S'adresser au n. 955, chez H. VELU, horloger, même rue. (501)

Q. Samedi 17 juin 1826, à deux heures de relevée, le notaire DELVAUX vendra aux enchères publiques; en son étude, Place-Verte, à Liège, 44 perches de terre arable, située à Ensival, en lieu dit *Tintonfosse*, tenant d'un côté à M. Davignon, d'un autre à M. Maquinay, de Verviers, exploitée par le sieur Thomas Nivelles. On peut voir le cahier des charges chez ledit notaire Delvaux.

Liquidation de la maison H. J. REYNIER et compagnie.

Le bureau en est transféré dès ce jour dans la maison de Monsieur F. J. Bayet, marchand de fer, rue sur Meuse à l'Eau, n° 647. (528)

Lundi 12 juin à 3 heures de l'après-dinée en l'étude de Me. PARMENTIER, notaire, place de la comédie à Liège, on vendra aux enchères la maison du petit Sans-Souci, au Quai d'Avroy, composée d'une cour d'entrée, cabinet sur la rue, grand vestibule, pièces à droite et à gauche, cuisine, grand salon, quatre pièces à l'étage, greniers, cave et caveau sous le fond, grand jardin fermé d'un côté par un mur et de l'autre par une haie vive, garnis d'arbustes de toute espèce, arbres à fruits, espaliers, plusieurs berceaux. Le tout d'une contenance de 34 perches 8 aunes 75 centiaunes, ayant une sortie dans la rue qui tend sur Cointe.

S'adresser au dit notaire pour les conditions et le prix de la vente. (527)

Vieilles briques à vendre rue Velbruck, n. 454. (525)

Par exploit de l'huissier Salme, en date du dix-neuf mai 1826, enregistré à Liège le lendemain, Marie-Jeanne de Wart, domiciliée à Betgné, commune de Sprimont, a fait signifier à son mari, Jean-Jacques Stevart, actuellement sans domicile connu, en la personne de Monsieur le procureur du roi et par affiche à la porte du tribunal de première instance de Liège, copie d'un jugement rendu par le tribunal le vingt-neuf avril dernier, enregistré à Liège le dix-sept mai suivant, lequel déclare la demanderesse séparée de biens d'avec son mari, et condame ce dernier aux dépens.

Pour extrait conforme: Signé L. FORTUN, avoué. (526)

(57) *Vente d'une ferme patrimoniale.*

Lundi 5 juin 1826, aux deux heures de relevée, chez D. D. Demblon, à Battice, le sieur Walthère Decloux fera vendre publiquement, par le ministère de Mre. Halleux, notaire, à Battice:

Un beau corps de ferme consistant en maison d'habitation, bâtimens d'exploitation, jardin et dépendances, avec les biens fonds en prairies y attenans et annexés, d'une contenance d'environ neuf bonniers P.-b., sis près de la Mignerie, en la commune de Thimister, joignant aux propriétés de MM. Nagelmackers, Moreau, Parmentier, Lempereur et au chemin.

S'adresser au soussigné notaire, pour connaître les conditions. HALLEUX, notaire.

A vendre deux beaux autels en marbre à colonnes d'ordre Corinthien, ayant 7 aunes 295 lignes de hauteur sur trois aunes 647 1/2 lignes de largeur.

S'adresser quai d'Avroy, n. 559, à Liège. (442)

A vendre ou louer une très jolie maison de commerce, bâtie à neuf à la moderne, avec cheminée en marbre, située place St-Lambert, pour entrer en jouissance de suite; on accordera toute facilité possible pour le paiement. S'adresser maison joignante, n. 904.

Adjudication publique d'un beau jardin.

Le notaire DE FLAUX, résidant à Maëstricht, procédera lundi 5 juin 1826, à trois heures de relevée, en son étude, rue des Capucines, n. 1101, à la vente publique d'un bâtiment avec jardin entouré de murs, situé au rempart St-Antoine, à côté du bassin du nouveau canal à Maëstricht, contenant ensemble vingt perches 70 aunes carrées P.-B., joignant d'un côté le jardin de Mde. la veuve Boset, de l'autre le jardin de M. Visschers, lequel bâtiment, agréable par sa situation, est propre à servir de magasins, et le jardin se trouve planté d'une grande quantité d'arbres fruitiers de la plus excellente espèce, nommément 415 pommiers, 26 poiriers, 20 abricotiers, 15 pêcheurs, 16 cerisiers, et une infinité d'autres dont le détail serait trop long.

Les amateurs pourront lire les conditions huit jours avant la vente, et examiner ledit immeuble les 29 et 30 mai, et 1^{er} juin prochain, depuis 9 heures jusqu'à midi, et depuis 2 heures de relevée jusqu'à 5 heures du soir. (520)

A vendre ou louer pour la St. Jean prochain une belle et grande maison en Féronstrée n° 591. S'adresser pour plus ample information, place verte, n° 778. (518)

A louer présentement les fours à chaux de Flône. S'adresser à M. Paquò, propriétaire, à Flône. (496)

Chez Bataille, derrière le Palais, n. 57, on teint et blanchit les chapeaux de paille et coton à 1 fl. 15 cents, et on raccommode et teint les plumes. (517)

(56) Capital de 392 florins à placer en constitution de rentes à 5 pour cent.

Autres capitaux à placer en constitution ou en achat de rentes. S'adresser à M. H. ANSIAUX, section de Hoyoux, n. 171, à Huy.

M. WALTHERY, rue sous la Petite-Tour, n° 63, à Liège, voulant cesser entièrement son commerce d'aunage, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

(13) A vendre à main ferme une belle propriété patrimoniale, située à proximité de Herve, sur la route de Battice à Maëstricht, consistant en une maison de maître, bâtie à neuf et distribuée au goût moderne, avec étangs et jardins très variés, les bâtimens très solides et suffisans pour le fermier, avec quinze à seize bonniers métriques en verger, prairies et terres arables de très bonne qualité, formant un ensemble qui réunit tous les élémens d'une petite campagne aussi saine qu'agréable.

S'adresser au notaire DEBEEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège, pour plus amples informations.

Biens patrimoniaux à vendre.

Lundi 29 mai 1826, à 2 heures de l'après-dinée, en l'étude de Me. JAMOULLE, notaire à Saive, commune de Celles, canton de Wareme, il sera procédé d'abord en masse, ensuite en détail, à la vente aux enchères publiques de treize pièces de terres labourables de première qualité, contenant 24 bonniers métriques, 36 perches, 874 palmes P.-B., et d'une prairie bien arborée, de la superficie de 2 bonniers métriques 88 perches 368 palmes: le tout situé sur le territoire de ladite commune de Celles, et détenu par François Hella.

S'adresser audit notaire JAMOULLE pour connaître les conditions: elles présentent toute sécurité pour les acquéreurs.

Le même notaire est chargé de vendre 20 à 25 bonniers de terre, situés dans les cantons de Landen, et 15 à 20 bonniers à Rosoux, canton de Wareme. Des annonces ultérieures indiqueront le jour que la vente de ces derniers biens aura lieu. (498)

() La vente fixée au 13 mai 1826, à la maison de la dame de Calwaert, est remise au lundi 22 mai et jours suivans aux deux heures de relevée, où il sera procédé en la maison sise rue derrière St. Jacques, n. 494, à Liège, par Deloncin, à la vente des meubles et effets de la succession de Madame la douairière de feu M. le baron de Calwaert, consistant en secrétaires, commodes, tables, chaises bourrées, canapés, lits, matelats, bois de lits, horloge avec sa caisse, miroirs, linges, vins, bijoux, tabatière et montre en or, fusil de dame garni en argent, basses, une grande quantité de cahiers de musique, batterie de cuisine, etc., etc., etc.

Le tout argent comptant.

Belle et grande maison à louer pour la St. Jean prochain, consistant en seize places et en sus une cuisine, quantité de places, pour mettre le chauffage et des légumes, au rez-de-chaussée, un superbe fruitier, deux pompes, deux caves, deux grands greniers, deux cours dont une entrée dans chaque remise, écurie, grand jardin donnant sur le Quai de la Sauvenière, avec une pompe dans ledit jardin, sise place St. Jean, cotée n° 822. S'y adresser. (515)

MONSEUR, tapissier, place St-Lambert, vient d'ouvrir un magasin de meubles en acajou très bien assorti, canapés, fauteuils, chaises garnies, porcelaine dorée, glaces, tapis de table et de pied, mousseline brodée pour meubles, étoffe de crin pour meubles et casquettes en toutes couleurs, crins pour matelats de toute qualité. Grand assortiment de frange en coton blanc et de couleur de soie et de laine, et d'ornemens pour rideaux, etc. (508)

Belle vente de meubles et marchandises.

Lundi 29 mai 1826, et jours suivans à deux heures de l'après-dinée, les syndics provisoires à la faillite de Jean Spirlet, ci-devant négociant, feront vendre aux enchères par le ministère du notaire Delexhy, à la maison qu'occupait le failli, rue Féronstrée, à Liège, les objets dont le détail suit:

1^o. Un fonds de boutique consistant en marchandises coloniales et autres, les ustensiles de commerce, tels que balances, poids, mesures, comptoir, rayons, etc.

2. Environ 3500 bouteilles de vin de différentes espèces, notamment, Nuits, St. Georges, Romanez, Chambertin et Volnay, 1819, Montrachet et Moselle 1815, Malaga, Reversac, (vin fin) Rhin 1811, Mursault blanc, Hermitage blanc et rouge et Rhin 1806, Montrachet 1803, et Rhin 1788.

3. Tous les meubles qui garnissent cette maison, consistant en commodes, tables, bois de lit, tables de nuit en acajou, une superbe pendule en marbre blanc, plusieurs grands miroirs, un beau poêle de Cologne, un grand lustre en cristal, batterie de cuisine, superbe porcelaine, fayence, literie, linges et une infinité d'autres objets.

4. Un beau cabriolet avec harnais, un gaillet et sept paires de perennes neuves.

5. Une belle argenterie, montre, chaîne et cachets en or, boucles d'oreille, bague et croix en brillant et une chaîne en or pour dames. (509)

Argent comptant.

88) Mercredi 24 mai 1826, à midi précis, pour finir en un jour, dans le chantier des Srs. B. Delvaux, F. Doneux et scieur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité très considérable de bois sciés, savoir: une très grande et belle partie de planches de chêne fort sèches, de toute longueur, jusqu'à 3 1/2, 4, 5 et 6 1/2 aunes; beaucoup de barreaux, feuilletés et quartiers, aussi fort secs; plus de douze mille aunes de wercs, terrasses et posselets; horrons de bois blanc, de chêne, de frêne, de cerisier, d'orme et de noyer; mille beaux bois de fusil en bois de noyer; une grande quantité de planches et latitudes de bois blanc et de sapin; une grande partie de planches et quartiers de hêtre, raies de sapin pour toits, etc., etc. Argent comptant.